



CONDITIONS GENERALES DE VENTE (EN VIGUEUR AU 01/01/2025)

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle de la relation entre les parties. L'acheteur, dénommé commanditaire est réputé les accepter sans réserve. Le participant à la formation est dénommé stagiaire.

L'ITES, Institut de formation au Travail Educatif et Social propose 4 types d'actions de formation : formation initiale, formation inter-entreprises, formation intra-entreprise, prestation de Validation des Acquis de l'Expérience.

Article 1: Proposition commerciale

L'ITES propose des formations inter et intraentreprises. Les formations inter se déroulent dans les locaux de l'ITES sauf indication contraire. Les formations intra sont réalisées sur mesure pour le compte d'un client ou d'un groupe. La formation peut se dérouler dans les locaux de l'entreprise ou à l'ITES. Les frais relatifs à la logistique (location de salle et de matériel, pause-café et déjeuner, déplacement de l'intervenant) demeurent à la charge du client.

Toute demande de prestation fait l'objet d'une proposition pédagogique et d'un devis. La contractualisation s'effectue par le biais d'une convention de formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

La durée de validité du devis est indiquée sur ce dernier.

Article 2: Inscription et tarif

Toute inscription vaut acceptation des prix et descriptions de la formation proposée. L'inscription est validée par la réception du devis signé ou du bulletin d'inscription renseigné et de la convention de formation signée.

Le prix (non assujetti à la T.V.A) facturé est celui du devis qui sert de base à la contractualisation. Ce prix comprend les coûts pédagogiques et les frais inhérents à la bonne tenue de la formation (salles, reproductions, matériel, déplacements, etc.). Les prestations de formation au sens de l'article 261, 4, 4°, a du Code général des impôts bénéficient de l'exonération de T.V.A.

L'ITES adressera un courrier de convocation comprenant l'ensemble des modalités pratiques : dates, lieux, horaires.

Lors de chaque temps de formation, les stagiaires doivent signer la feuille d'émargement, seul document faisant foi pour attester du suivi de la formation. L'absence d'émargement est assimilée à un non-suivi de la formation.

Ites-formation.com

170 rue Jules Janssen - ZAC de Kergaradec - Guipavas 29806 BREST Cedex 9

Tél: +33 (0)2 98 34 60 60 - accueil@ites-formation.com

SITE DE QUIMPER

2 rue Alfred Le Bars - ZAC de Cuzon - 29000 QUIMPER

Tél: +33 (0)2 98 90 38 73 quimper@ites-formation.com





Article 3: Paiement

L'ITES établi une facture à l'issue de la prestation de formation. Le commanditaire s'engage à effectuer le règlement dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

Cas des formations initiales :

Droits de sélection - positionnement : des droits de sélection - positionnement sont exigibles et varient selon les filières et les formations envisagées. Les tarifs sont indiqués sur le site Internet de l'ITES, à la rubrique « règlement de sélection » des formations concernées. Le non-paiement de ces droits entraîne l'annulation du passage en sélection.

Droits d'inscription et de scolarité: des droits de scolarité sont exigés chaque année pour les formations préparant à un diplôme d'Etat de niveau 4 et de niveau 6. Le tarif est indiqué sur le site Internet de l'ITES. Un échéancier est envoyé avant la rentrée. Le paiement de ces droits doit parvenir au plus tard le jour de la rentrée à l'ITES.

Cas des formations financées à titre personnel :

Le stagiaire s'engage à respecter les modalités de paiement inhérentes à la prestation de formation suivie. Le non-paiement entraîne l'annulation de sa participation à la formation.

Article 4: Annulation

Du fait du commanditaire :

L'annulation d'une prestation de formation est possible à condition de le faire au moins 15 jours calendaires avant la date de démarrage de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse indiquée dans la proposition pédagogique. En cas d'annulation entre 7 et 15 jours ouvrables avant la date de formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 80 % du coût total initial sera facturée au client. En cas d'absence d'informations concernant l'annulation d'une formation, la totalité du coût sera facturée.

Cas particulier des devis signés par le commanditaire sans qu'une date de formation n'ait été établie par aucune des deux parties : le commanditaire sera tenu de payer une pénalité à hauteur de 30 % du coût total de la formation en cas d'annulation de sa part.

Du fait de l'organisme de formation :

L'ITES se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation dans des situations exceptionnelles, sans aucune indemnité versée au stagiaire/commanditaire. Cette annulation ou ce report doit être clairement notifié au client. En cas d'inexécution d'une formation suite à un évènement fortuit ou à un cas de force majeure, l'ITES ne pourra être tenu responsable à l'égard du stagiaire/commanditaire.

Article 5 : Communication

Sauf avis contraire du commanditaire, l'ITES peut mentionner son nom et son logo, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations réalisées, dans le but d'une communication interne et externe.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale ne peut être effectuée sans l'autorisation de l'ITES. Le commanditaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

<u>Article 7 : Protection des données à caractère personnel</u>

Conformément à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel et la loi informatique et liberté, les données personnelles des commanditaires ou stagiaires sont traitées par l'ITES — N°SIRET 775 576 572 00280 qui est responsable du traitement. Les données collectées sont strictement nécessaires aux finalités poursuivies qui sont : la gestion et le traitement des demandes, la constitution, l'instruction et le suivi des dossiers de formation. Elles pourront être diffusées à des tiers chargés de l'exécution de ces missions comme les intervenants non permanents de l'ITES.

Les données personnelles sont conservées conformément aux respects des obligations légales (plus de détails sur : https://www.itesformation.com/politique-de-confidentialite/).

Chaque commanditaire ou stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données. Pour exercer ces droits, la demande doit être adressée par mail ou par courrier postal à : dpo@adsea29.org ou Accueil ITES, 170 Rue Jules Janssen, 29806 Brest Cedex 9.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement, vous disposez d'un droit de rétractation qui peut se faire à tout moment (consentement lié à la cession de droit à l'image).

Si vous avez une question sur vos droits informatique et libertés, vous pouvez consulter le site de la CNIL : https://www.cnil.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) :

3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Tél. : 01 53 73 22 22 (du lundi au jeudi de 9h à 18h30 / le vendredi de 9h à 18h) Fax : 01 53 73 22 00

Si vous souhaitez plus d'information sur le traitement des données à caractère personnel vous pouvez consulter notre page dédiée en ligne : https://www.ites-formation.com/politique-de-confidentialite/

Article 8 : Différends éventuels

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à leur différend, notamment par le recours à la médiation. L'ITES a contracté, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, une convention de médiation à la consommation auprès de l'organisme référencé suivant : L'Association de Médiateurs Bretagne Ouest (AMBO) , 12 rue Jean-Baptiste Colbert BP 37, 56100 LORIENT, mediation.conso@ambo.bzh, https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/